*****Massachusetts Department of***

***Elementary and Secondary Education***

### 75 Pleasant Street, Malden, Massachusetts 02148-4906 Téléphone : (781) 338-3000 ATS : N.E.T. Relais 1-800-439-2370

|  |  |
| --- | --- |
| Jeffrey C. Riley*Commissaire* |  |

Octobre 2021

Cher parent/titulaire de l’autorité parentale d’élèves de la promotion 2023 :

Vous trouverez ci-joint les résultats de votre enfant aux tests MCAS de seconde du printemps 2021. Ces résultats sont importants, car les élèves de la promotion 2023 doivent répondre à certaines exigences pour être éligibles à l’obtention d’un diplôme d’études secondaires. J’espère que cette lettre contribuera à expliciter les conditions d’obtention du diplôme pour cette promotion.

En **anglais et en mathématiques**, il y a trois résultats possibles pour le test de votre enfant. Votre enfant peut avoir :

* Passé avec succès l’exigence d’obtention du diplôme MCAS dans une matière ou les deux avec un score d’au moins 472 en anglais et 486 en mathématiques.
* Passé avec succès (obtenu un score entre 455 et 471 en anglais ou entre 469 et 485 en mathématiques) mais devoir suivre un programme de compétence scolaire (Educational Proficiency Plan) ([www.doe.mass.edu/assessment/epp](http://www.doe.mass.edu/assessment/epp/)) dans cette matière pour obtenir le diplôme. Chaque EPP comprendra un passage en revue des points forts et faibles de votre enfant, des classes qu’il doit suivre et terminer en première et en terminale, et une description des modalités d’évaluation par l’établissement des progrès de votre enfant progresse sur la voie de la maîtrise de la matière.
* Échoué, auquel cas votre enfant peut repasser le test (plusieurs fois si nécessaire) pour satisfaire aux exigences d’obtention du diplôme MCAS. La prochaine opportunité de repassage du test est prévue en novembre 2021.

Pour les élèves qui n’ont pas réussi un test en anglais ou en mathématiques, le processus d’appel des performances du MCAS leur offre un autre moyen de montrer qu’ils possèdent les connaissances et les compétences requises pour atteindre ou dépasser la norme de détermination des compétences (CD) de l’État. Des informations supplémentaires, notamment sur les conditions d’éligibilité, sont disponibles sur [www.doe.mass.edu/mcasappeals](https://www.doe.mass.edu/mcasappeals/), ou vous pouvez contacter le directeur du lycée ou son conseiller d’orientation.

Les scores MCAS de votre enfant peuvent également lui permettre de bénéficier d’un crédit à valoir sur les frais de scolarité dans un collège ou une université publique du Massachusetts. Les élèves éligibles à la bourse John et Abigail Adams ([www.doe.mass.edu/scholarships/adams.html](http://www.doe.mass.edu/scholarships/adams.html)) en seront automatiquement informés au cours de leur année de terminale. Les élèves éligibles au certificat de maîtrise Stanley C. Koplik ([www.doe.mass.edu/scholarships/mastery/](http://www.doe.mass.edu/scholarships/mastery/)) doivent faire acte de candidature au cours de leur année de terminale.

# Détermination des compétences modifiée (Modified Competency Determination ou CD) pour les sciences et la technologie/ingénierie (STE)

Du fait de l’annulation des tests MCAS au printemps 2020 en raison de l’urgence COVID-19, le Conseil de l’enseignement primaire et secondaire a temporairement modifié l’exigence de CD en STE pour les élèves des promotions de 2020-2023. En vertu de ce changement, le CD en STE sera décerné aux élèves de la promotion de 2023, dans leur dernière année, sur certification du district scolaire selon laquelle le crédit a été obtenu pour un cours pertinent en biologie, chimie, principes fondamentaux de physique ou technologie/ingénierie pendant leur parcours au lycée.

Veuillez adresser toutes vos questions éventuelles en ce qui concerne les exigences d’obtention du diplôme au conseiller d’orientation ou principal de l’établissement de votre enfant, ou consultez [www.doe.mass.edu/mcas/graduation.html](http://www.doe.mass.edu/mcas/graduation.html) pour en savoir plus.

Sincères salutations,

Jeffrey C. Riley
Commissaire à l’éducation élémentaire et secondaire